

# La loi 204 déposée cette semaine

Le projet de loi permet aux autres villes de conclure des ententes similaires

Comme promis, le gouvernement Charest fera adopter cette semaine le projet de loi consacrant l'entente Labeaume-Québec, mais offrira aussi au milieu municipal un traitement similaire.



**Geneviève Lajoie**

Agece GMI

genevieve.lajoie@journaldequebec.com

Comme l'a appris le *Journal*, les villes pourront conclure des ententes de gré à gré pour la construction et la gestion des équipements sportifs et de loisirs, sans forcément passer par un processus d'appel d'offres.

Ces « ajustements » à la Loi sur les cités et villes seront inclus dans un projet de loi omnibus - un texte de loi fourre-tout à saveur municipale - qui sera inscrit au feuilleton des travaux de l'Assemblée nationale aujourd'hui, pour être présenté en chambre dès demain.

## Fin de la saga

Le gouvernement respectera donc son engagement envers Régis Labeaume en faisant adopter le controversé *bill* privé 204 sur l'amphithéâtre, mais ralliera de l'autre les mécontents en étendant dès maintenant les privilèges accordés à Québec aux autres municipalités.



PHOTO D'ARCHIVES

■ **Le maire Régis Labeaume et le président de Québec, Pierre Karl Péladeau, au moment de la signature de l'entente sur la gestion du futur amphithéâtre.**

La saga entourant le projet de loi Labeaume-Maltais, qui vise à sécuriser l'entente de gestion du futur amphithéâtre de Québec, devrait donc se terminer cette semaine.

Deux étapes seulement restent à franchir: l'adoption du principe du texte et l'adoption finale.

Mais les opposants peuvent encore faire languir le maire de Québec quelques heures, sinon quelques jours, en utilisant

tout le temps de parole qui leur est imparti.

Le député de Québec solidaire, Amir Khadir, de même que les indépendants Eric Caire, Marc Picard, Benoit Charette, Jean-Martin Aussant, Louise Beaudoin, Lisette Lapointe et Pierre Curzi, qui ont tous exprimé leur malaise au sujet du projet de loi 204, auront chacun vingt minutes pour exposer leur point de vue.

Peu de libéraux devraient prendre la parole, alors que chez les péquistes, qui pourront voter librement, plusieurs pourraient profiter de l'occasion pour expliquer les raisons qui les poussent à voter contre leur chef.

## Requête de Denis de Belleval

Vendredi, la cour supérieure a tranché: la Ville de Québec devra déposer sa défense au plus tard mardi dans la cause qui l'oppose à Denis de Belleval et Alain Miville de Chêne, qui contestent la légalité de l'entente de gestion du futur amphithéâtre conclue entre l'administration Labeaume et Québec.

L'Assemblée nationale étant souveraine, il serait surprenant que cette requête en nullité empêche les parlementaires, et donc le maire Régis Labeaume, de sécuriser l'entente de gestion du futur amphithéâtre.

Malgré tout, il n'est pas impossible que ce recours judiciaire intenté par l'ancien directeur général de la Ville de Québec vienne brouiller les cartes.